

Covid19
CGG Avril 2020

Crise sanitaire :
Protégeons-nous !
Ne confinons pas l'avenir !



Télétravail généralisé

En réponse, à l'injonction de confinement, la direction a décrété le passage en télétravail pour la quasi-totalité des salariés. Cette décision salubre mais peu anticipée, a été mise en œuvre dans l'urgence vis-à-vis des salariés, et sans associer les représentants du personnel. Le CSE n'a été réuni que fin mars.

70 salariés ne sont pas équipés de PC portables. Les salariés du Processing demandaient depuis longtemps la possibilité de télé-travailler, ce qui aurait permis de tester et de généraliser des outils qui étaient déjà disponibles. Ces discussions étaient bloquées depuis deux ans.

De ce fait les salariés ne sont pas tous équipés et installés de façon satisfaisante pour télé-travailler, dans des conditions normales, même si des efforts importants ont été faits par les équipes IT, réseaux, et autres et aussi par les managers et la RH pour diffuser depuis les informations techniques et bonnes pratiques.

S'y ajoute souvent le confinement de toute la famille, la scolarité des enfants à domicile, l'inquiétude pour soi ou ses proches.

Lors du CSE du 26 et 30 mars, la direction confirme son refus d'autoriser à venir chercher du matériel ou de le livrer à domicile. Les 20 portables supplémentaires livrés seraient réservés pour le remplacement des portables défectueux. La direction refuse également : le report des objectifs, reconduits au même niveau d'exigences ; la suspension de l'évaluation trimestrielle pour le bonus SI ; la suspension du projet de nouveau système d'évaluation ; la redéfinition des délais des projets, alors que les salariés ne sont pas en situation de respecter les délais prévus, sauf à travailler plus longtemps dans des conditions plus difficiles.

Nous avons demandé la reconnaissance d'un allègement de la charge et du temps de travail pour les salariés ayant des enfants : Réponse: à la discrétion du manager.

Sur proposition des élus CGT, le CSE a adopté un avis :

<http://sngg.reference-syndicale.fr/2020/04/confinement-covid-19-et-teletravail/>

Nous invitons les salariés rencontrant des difficultés à les faire remonter aux élus CGT de la CSSCT : michel.hacquart@cgg.com ; alba.fuga@cgg.com ; alex.lenart@cgg.com ;

Télétravail : les conditions à respecter :

(accord national interprofessionnel du 19 Juillet 2005)

- Le télétravail doit être volontaire, et réversible de la part du salarié comme de l'employeur.
- L'employeur fournit, installe et entretient le matériel nécessaire (ordinateur, écrans, siège, téléphone, connexion internet haut débit, logiciels...), ainsi que l'appui technique.
- Le salarié doit pouvoir disposer d'un espace de travail adapté
- L'employeur doit prendre en charge les coûts de connexion.
- Le salarié doit définir avec l'employeur les heures où il est joignable afin de préserver sa vie personnelle.
- L'employeur doit s'assurer du respect de la durée du travail et du droit à la déconnexion.
- Il doit prendre les mesures pour assurer la protection des données utilisées aux fins professionnelles.
- Il doit veiller à la santé et à la sécurité des salariés en télétravail.
- Il doit assurer la formation aux outils et à cette forme d'organisation du travail.
- Les télétravailleurs doivent avoir accès aux représentants du personnel et aux informations syndicales



le SNGG CGT, un espace pour agir

Jours de repos imposés: quelle justification ?

La direction annonce qu'elle veut imposer jusqu'à 10 jours de RTT ou CET en avril et mai pendant la période de confinement en utilisant la possibilité ouverte par les ordonnances du gouvernement.

Ceci au motif de « préserver les salariés », et surtout, d'éviter une prise des congés trop importante après cette période.

Lors du CSE la direction a indiqué qu'il n'y avait pas de contrat remis en cause pour le moment, et qu'il fallait plutôt anticiper un impact au second semestre.

Cette mesure ne repose donc sur aucune justification d'activité à l'heure actuelle. Elle n'est pas demandée par les opérations. D'ailleurs elle sera appliquée au cas par cas, si les projets en cours le nécessitent. La protection des salariés est donc un prétexte.

Les salariés travaillent du mieux possible, malgré les conditions difficiles. Ils sont capables de décider pour eux-mêmes s'ils ont besoin de prendre leurs jours de repos.

Par contre, imposer maintenant des jours de repos peut se révéler contreproductif. Il est certain que les salariés auront besoin de se ressourcer après le confinement. La direction peut prévoir un planning de prise des congés pour gérer cette situation.

La direction devrait veiller prioritairement à la prise des demi-journées et au non dépassement du temps de travail.

Le CSE a rendu un avis positif sur le principe, les élus CGT ont voté contre. Nous appelons les salariés à donner leur avis en répondant à notre consultation :

<https://fr.surveymonkey.com/r/LTBF7WW>

Et Après : préparons l'avenir

Cette crise démontre l'importance des services publics, notamment du système de santé public. Or des dizaines de milliers de lits et de personnel ont été supprimés depuis des années. Pour des raisons purement comptables, les réserves de masques sont passés d'un milliard à 100 millions. Pour maximiser les profits privés, des productions essentielles ont été délocalisées ou abandonnées (médicaments, oxygène, masques ..). Les soignant.e.s (en majorité des femmes !) manquent de tout et se mettent en danger pour sauver des vies.

La crise du Covid 19 révèle la fragilité du système capitaliste mondialisé et son inhumanité, incapable de répondre aux besoins de la population, prédateur des ressources de la planète, qui entre dans une crise majeure. Il faut sortir de ce modèle en faillite et consacrer prioritairement les ressources au développement des services publics (santé, éducation, recherche etc..) et à la transition écologique, renforcer la protection sociale, et défendre les droits démocratiques et sociaux, remis en cause.

Pour CGG, les tensions internationales et la baisse de la demande font plonger le cours du pétrole. Ce qui pourrait inciter les clients à réduire leurs investissements et différer des programmes d'exploration.

La direction a annoncé revoir ses prévisions budgétaires. Nous demandons à ce que la direction présente les impacts le plus rapidement possible aux élus. Nous devons être d'autant plus vigilants que le refinancement des emprunts spéculatifs est reporté et que l'on évoque déjà des impacts sur les effectifs. La direction envisageait également une sortie rapide du plan de sauvegarde, qui mettrait fin aux derniers engagements pris dans ce cadre.

Pour préparer l'avenir les élus CGT proposent de renforcer les investissements vers les technologies nouvelles, accélérer les projets en cours type « machine et deep learning », relancer les projets de diversification hors pétrole, accentuer la formation des salariés afin de mieux les préparer aux évolutions technologiques.

